

[Text]

Le coprésident (M. Corbin): En ce qui concerne la place du commissaire aux langues officielles autour de ce quadrilatère, c'est un point que le sous-comité a effectivement débattu. Nous estimons qu'il n'y a pas lieu, formellement, de faire rapport sur les arrangements ou la disposition physique des tables et des places occupées par les différents personnages. Traditionnellement, députés et sénateurs s'entremêlent d'un côté ou de l'autre. Notre Comité est essentiellement non partisan. Nous n'avons pas assigné de façon rigoureuse un côté à l'opposition officielle ou au tiers parti, pas plus que nous n'avons assigné de façon rigoureuse une place aux députés du gouvernement et sénateurs, bien que, traditionnellement, on s'assoie face à face. Nous avons suivi une nouvelle pratique inaugurée en tout premier lieu au Comité des prévisions budgétaires en général qui est celle de faire asseoir les témoins face au président.

Pour ce qui est du commissaire aux langues officielles, d'aucuns ont voulu établir un rapport strict et rigoureux entre le commissaire et le vérificateur général du Canada qui, lui, à un Comité de la Chambre des communes, s'assoit généralement à côté du président du Comité. Or, strictement parlant, dans l'esprit de la Loi, mais non pas dans la lettre, il n'y a pas de parallèle rigoureux entre les pouvoirs du commissaire aux langues officielles et les pouvoirs comparables qui échoient au vérificateur général du Canada.

Certains membres du Comité, que je n'ai pas l'intention de nommer, et certains membres du public, comme je l'ai soulevé d'ailleurs, ont voulu prétendre que le Comité était, pour employer un terme courant, «dans le même lit que le commissaire aux langues officielles». Or, le Comité est en tout point indépendant. Nous reconnaissons, au Comité, la position exceptionnelle et prestigieuse du Commissaire aux langues officielles. C'est ni plus ni moins un témoin expert devant le Comité. Pour parer aux objections soulevées de part et d'autre, nous avons cru bon, au sous-comité, à notre réunion de la semaine dernière, de désigner une place spéciale avec carton et de la réserver au Commissaire ou aux fonctionnaires dont il veut se faire accompagner à l'occasion, ou à son remplaçant lorsque lui-même ne peut pas être présent ici. C'est pour cette raison que, ce matin, il s'assoit à la table qui se trouve immédiatement à ma droite. Il y a évidemment un avantage à ce que le Commissaire s'assoie là, pour le président en tout cas. Au lieu d'écouter et d'entendre le Commissaire, si je peux employer l'expression, de profil, on peut se regarder face à face comme tout le monde autour de la table. Alors, c'est plus pratique de ce côté-là. Mais je tiens à souligner que le Commissaire n'est en aucune façon lié, si je peux employer l'expression, sur le plan légal, sur le plan officiel ou même officieux. Il est en tout point indépendant de ceux autour de cette table. C'est notre témoin expert que les députés et sénateurs peuvent à volonté interroger et contre-interroger suite à la déposition du témoignage des témoins qui comparaissent devant nous toutes les semaines. Il n'y a aucune raison officielle qui nous oblige de placer le Commissaire ici, ou là, ou ailleurs autour de la table. Le sous-comité a convenu, face aux objections et aux critiques qui avaient été soulevées, de lui désigner une place avec carton.

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): As far as the position of the Commissioner of Official Languages around this rectangle is concerned, this is a point that was discussed by the subcommittee. We feel that it is not necessary to make a formal report on the physical disposition of the tables or the seats occupied by different people. Traditionally, members of Parliament and senators mix on either side of the table. Basically, this is a nonpartisan committee. We have not strictly assigned one side to the Official Opposition or to the third party, any more than we have strictly assigned a specific place to the government members and senators, although the tradition is to sit on opposite sides of the table. We have followed a new practice inaugurated in the Standing Committee on Miscellaneous Estimates, according to which the witnesses sit opposite the chairman.

As far as the Commissioner of Official Languages is concerned, some wanted to establish a strict comparison between the commissioner and the Auditor General of Canada who, in one of the House of Commons' committees, normally sits beside the committee chairman. Strictly speaking, in the spirit if not the letter of the act, there is no strict parallel between the powers of the Commissioner of Official Languages and the similar powers belonging to the Auditor General of Canada.

Some members of the committee whom I do not intend to name and some members of the public, as I said earlier, claimed that the committee, colloquially speaking, "was in bed with the Commissioner of Official Languages". The committee is in fact independent in every way. In the committee we do recognize the Commissioner's of Official Languages special and prestigious position. He is neither more nor less than an expert witness before the committee. In order to stave off any objections which may be raised, our subcommittee decided in its meeting last week that it would be a good idea to designate a special seat with a name plate to be reserved for the Commissioner or the officials he might wish to bring with him, or for his substitute when he cannot be here himself. That is why he is sitting this morning at the table on my immediate right. There is clearly an advantage in having the Commissioner sitting there, at any rate as far as the chairman is concerned. Instead of hearing and listening to the Commissioner, if I may say so, from the side, we can look each other in the eye just like everyone else around the table. So, it is more practical from that point of view. I would stress, however, that the Commissioner is in no way bound, if I may use the expression, from a legal point of view, a formal point of view or even an informal point of view. He is completely independent from those sitting around the table. He is our expert whom the members and senators may, at will, interrogate and cross-examine following the evidence given by witnesses appearing before us each week. There is no official reason which obliges us to put the Commissioner here, there or anywhere else around the table. The subcommittee agreed, in light of the objections and criticisms that had been raised, to designate for him a seat with a name plate.